

On dit que tout, dans la vie, est relatif. J'ai siégé ici assez longtemps, je l'avoue, pour me faire une idée de l'attitude et des opinions des ministres dans l'exercice de leurs fonctions. N'est-ce pas malheureux qu'à une époque comme la nôtre, où les dangers qui menacent l'avenir du Canada nous apparaissent de plus en plus, nous ayons un gouvernement qui, après tant d'années de gémissements et de plaintes, ne puisse trouver rien de mieux à présenter au Parlement que le bill à l'étude?

J'exhorte le député d'Okanagan-Boundary (M. Howard), et ses collègues, à se résigner de meilleure grâce qu'il ne l'a fait, dans son discours de ce soir, au fait qu'au moins quelques-uns d'entre nous sont prêts à se prononcer sur la question de faire vraiment quelque chose pour sauvegarder l'intégrité et l'avenir de notre mode de vie. J'ai été domicilié pendant une brève période à l'étranger. J'étais immigrant reçu dans un autre pays. Mais, jeune homme à l'époque, j'ai décidé de revenir dans mon pays natal, le Canada, parce qu'il me semblait que le titre de Canadien avait une valeur particulière, que notre société était, sous certains rapports, différente et unique en son genre, que je m'y sentirais chez moi, et je voulais contribuer à la sauvegarde et à l'intensifier.

C'est là un devoir que tout député devrait prendre au sérieux, plus encore que le Canadien dont les responsabilités ne vont pas au-delà de celles d'un simple citoyen. C'est ici que nous devrions, comme des soldats de première ligne, préparer l'avenir du Canada, ici que quelques-uns d'entre nous espéraient que nous prendrions, au cours de la législature actuelle, les mesures nécessaires pour rehausser et sauvegarder l'avenir du Canada. Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, nos espoirs ont été vains. Jusqu'ici, on nous a présenté une mesure législative timide et insipide. L'article à l'étude se borne à faire miroiter de faux espoirs aux yeux des Canadiens, en vue d'une chose inexistante et irréelle. Le moins que l'on puisse faire dans le contexte de cet article serait, il me semble, d'approuver la tentative de mes collègues pour en renforcer et en élargir la portée.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole si tard dans la soirée où il pourrait y avoir un vote présente tout un dilemme: je voudrais faire une ou deux remarques sur le progrès de ce débat, mais je souhaite également qu'il y ait un vote ce soir. Je tenterai donc de limiter mes remarques à moins de deux minutes.

Je crois très injuste d'accuser l'opposition d'obstruction dans le débat sur ce bill. Ainsi, au comité où le bill a été discuté il y a eu une très grande collaboration. Autrement, le bill ne serait pas à la Chambre aujourd'hui, et ceux d'entre nous qui désirent ce bill devraient être reconnaissants de la collaboration reçue. En parlant des progrès du débat aujourd'hui, je répète qu'à mon avis, il n'y a pas d'obstruction, mais surgit l'autre question de savoir s'il y a eu le genre de collaboration exigé pour faire adopter le bill à la Chambre dans le temps que nous savons tous être à notre disposition.

• (2150)

Je prends la parole pour engager tous les députés à montrer cet esprit de collaboration qui était évident lors de l'étude du bill au comité. On déclare souvent que la propriété étrangère est une question d'importance—les prises de contrôle étrangères ont de l'importance, mais, à

mon point de vue, il s'agit de savoir si nous allons en discuter ou agir.

Une voix: Le bill ne renferme rien qui permette d'agir.

M. Kaplan: Nous avons l'occasion d'agir et j'espère que tous les députés favorables à une politique à l'égard de la propriété étrangère considéreront le bill comme un pas dans cette voie. Pendant un instant, je voudrais m'arrêter à la thèse qu'a exposée le Comité pour un Canada indépendant lorsque ses représentants ont témoigné devant notre comité. J'espère que le point de vue exposé par ce Comité à ce sujet n'a pas été adopté par les vis-à-vis. On a prétendu que ce bill, tout en marquant un pas dans la bonne voie, faisait si peu progresser les choses qu'on devait y faire obstruction, empêcher le pays d'en retirer le moindre avantage, de sorte que le Canada souffrirait d'un plus grand nombre de prises de contrôle étrangères, et que le gouvernement devrait...

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. MacInnis: Oui, monsieur l'Orateur. Le député a parlé d'obstruction de la part des députés de ce côté-ci de la Chambre, des députés de l'opposition et de l'attitude qu'ils pourraient avoir ou ne pas avoir prise à l'égard du témoignage de ce comité. J'invoque le Règlement à la suite de ce qui s'est passé au comité des finances, du commerce et des questions économiques, alors que son président, le député qui vient de reprendre son siège (M. Kaplan) a jugé à propos, de sa propre autorité, de rendre des décisions sur les questions qu'il posait et d'empêcher ainsi tout autre membre du comité d'agir. Tout président qui prend un comité en charge et refuse d'entendre un rappel au Règlement et, à titre de président, statue sur ses propres questions, ne donne pas beaucoup de valeur à ce comité.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, c'est un point de vue anarchiste de soutenir qu'on provoque des progrès rapides en freinant les petits progrès. Je conclurais en disant que j'espère que ce n'est pas l'esprit dans lequel l'opposition considère ce bill mais qu'elle estime qu'il s'agit d'un petit progrès valable qu'elle doit soutenir.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): La Chambre est-elle prête à se prononcer sur les motions nos 1, 2, 3, 21 et 28?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Que tous ceux qui sont en faveur de ces motions veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): En conformité du paragraphe 11 de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur les motions est différé.

Voici la motion n° 4 proposée par M. Fairweather, appuyé par M. Hales:

Que l'on modifie le bill C-201, prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes.